

forts exercés sur le plan international en vue de l'avènement d'un monde meilleur. Le nouveau Programme de développement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Son application sera dirigée par un Conseil d'administration de 37 membres qui approuvera les projets à exécuter, répartira les fonds et fixera la politique générale du programme.

Troisième Commission

La Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et culturelles) a consacré la plus grande partie de son troisième mois de session à l'application et aux derniers articles du projet de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Des divergences de vues se sont manifestées entre d'une part les délégations qui estimaient que des mesures énergiques concernant l'application de la convention pourraient empiéter sur la souveraineté des États membres, et d'autre part les États membres qui comme le Canada jugeaient indispensables des articles précis de mise en œuvre si l'on voulait assurer l'efficacité de la Convention. La Commission a finalement décidé que les États parties devraient faire rapport périodiquement au secrétaire général sur les mesures qu'ils ont prises afin de donner effet à la Convention; on devait en outre créer un comité de conciliation qui examinerait les plaintes des États signataires concernant la non observation des clauses de la Convention par un autre État, et les organisations ou les simples particuliers qui s'estimeraient victimes d'une violation de la Convention pourraient présenter une plainte à ce comité avec l'accord de leur gouvernement.

La Troisième Commission a adopté plusieurs résolutions concernant l'œuvre du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et a remercié M. Felix Schnyder, qui quittait, de ses distingués services. Le prince Sadruddin Aga Khan, ancien haut-commissaire suppléant, a été nommé comme successeur. La Commission a demandé que de nouveaux efforts soient déployés en vue de l'Année internationale des droits de l'homme en 1968; il convenait notamment de tenir une conférence internationale qui ferait la revue des progrès accomplis et qui déterminerait les nouvelles mesures à appliquer dans ce domaine.

Au cours de cette période, l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de résolutions qui avaient été recommandées par la Troisième Commission, y compris celles qui avaient trait aux sujets suivants: mesures visant à encourager le respect des droits de l'homme; déclaration concernant la jeunesse et le développement de la compréhension entre les peuples; assistance en cas de catastrophe naturelle; programme social à long terme pour les Nations Unies; crise mondiale du logement; programmes susmentionnés du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ces résolutions ont été présentées à l'Assemblée plénière par le rapporteur de la Troisième Commission, M. St. John Macdonald, du Canada.

Quatrième Commission

Au cours du troisième mois de la vingtième session de l'Assemblée, la Quatrième